
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 13 décembre 2021, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents : Jean-Guy Cournoyer, Sophie Dufresne, Mélanie Gladu, Michel Latour, Ginette Richard et Pierre St-Louis. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

INTERPELLATION VERBALE

Avis de convocation

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la séance extraordinaire qui fut signifié à chaque membre du Conseil, le 9 décembre 2021.

«AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, Directeur général et Secrétaire-trésorier de ladite Ville, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par son Honneur le Maire Vincent Deguise, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 13 décembre 2021, à 19 h 00 et qu'il sera pris en considération le sujet suivant, savoir :

- Adoption du budget non consolidé de la municipalité et du programme triennal

NOTE: Conformément aux dispositions de l'Article 474.2 de la Loi sur les Cités et Villes, les délibérations et la période de questions, lors de cette séance, porteront **exclusivement** sur le budget et le programme triennal.

RÉSOLUTION C-21-065

Adoption du budget non consolidé de la municipalité et du programme triennal pour l'année 2022

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE le budget non consolidé de la municipalité, s'élevant à 5 639 315 \$ pour l'année 2022 soit adopté tel que soumis.

QUE le programme triennal pour cette même année soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-066

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Secrétaire-trésorier